

## Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 06 Mai 2019 à 18h00.

**PRESENTS** : M GABAIL, M. MAUPEU, A CASTAGNE, J-C ROUDET, Ch BRUZAUD, C TRESCAZES, P LABIT, D FERNANDES, N LECONTE.

**ABSENTS** : P CAUSSIEU, J-F RAYNAL, C ABELARD, N HAURINE, F COMBRE, F MINCHELLA, Y BRUN, L SOLOME (procuration à C. TRESCAZES).

**Secrétaire de séance** : M. MAUPEU

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Avril 2019

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

### 2. Projet d'avenant STEM – DSP Station

La Société STEM International est titulaire d'un contrat de régie intéressée depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2016 pour la gestion de la station de ski.

Les parties ont constaté la difficulté pour la collectivité de procéder aux avances de trésorerie mensuelles prévues sur l'article 18.1 du contrat.

Afin de disposer de la trésorerie nécessaire, le régisseur va solliciter un contrat de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 200.000 €, auprès d'établissements financiers.

La Collectivité, quant à elle, procèdera uniquement au versement mensuel des charges réellement constatées.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

⇒ ACCEPTE l'avenant au contrat de DSP

⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette présente décision

**Vote : 10 pour**

### 3. Choix entreprise – Réseau d'eau potable - Canalisation provisoire Arribama

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du résultat de l'ouverture des plis pour la mise en place de la canalisation provisoire d'adduction d'eau potable sur Gavarnie.

Cette opération pour un montant de **84.560,00 € HT**, a été attribuée à la Société COLAS SNS- Ets NAVARRE SARRAZY- route de Foix – 09120 VARILHES

Le Conseil municipal de Gavarnie-Gèdre, à la majorité des membres présents :

→ Entérine l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

→ Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les fonds nécessaires sont inscrits sur le Budget annexe eau potable 2019, compte 21531.

**Vote : 10 pour**

#### 4. Transport touristique Troumouse (Wagons)

##### a) Achat wagons :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'acquérir 3 wagons pour le bon fonctionnement du site de Maillet / Troumouse.

En Europe, seule l'entreprise PRAT sise à 100, rue les Escoffers – 26380 PEYRINS propose un modèle dont la carte grise d'homologation permet une contenance de 25 personnes.

Cette entreprise a fourni une offre d'un montant de 125.075 € HT. Dans cette remise de prix, la sonorisation des wagons, le porte poussette et la fermeture protection pluie sont inclus.

Le Conseil municipal de Gavarnie-Gèdre, à la majorité des membres présents :

→ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer le devis avec l'entreprise PRAT.

Les fonds nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal 2019, compte 2182.

**Vote : 9 pour – 1 abstention (L. SOLOME).**

##### b) Plan de financement:

Monsieur le Maire indique qu'un dossier de financement peut être déposé auprès du Département dans le cadre de la procédure des pôles touristiques.

Le coût global est estimé à 280.000 € HT (tracteur 90 000 €; wagons équipés: 125.000 €; système de billetterie et barrières automatiques: 50.000 €; cuve à fioul: 4.000 €; signalétique: 5.000 €; enregistrement message sonore, montage bande sonore...6.000 €).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

Au préalable il indique que le projet générant prévisionnellement des recettes le taux de subvention du département ne peut pas dépasser 50%.

Département : 140.000 € (50%)

Autofinancement : 140.000 € (50%)

Total : 280.000 € (100%)

**Vote : 9 pour – 1 abstention (L. SOLOME).**

C. TRESCAZES demande que soit sollicité le Parc National et la DREAL afin d'obtenir des subventions.

#### 5. Tarifs parking Gavarnie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-2, L2333-87,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2323-7-1, L.2331-1 et R.2333-120-16 et suivant

Vu le Code de la route,

Vu la LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 63,

Vu l'Ordonnance n° 2015-45 du 23 janvier 2015 relative à la commission du contentieux du stationnement payant,

Vu l'Ordonnance n° 2015-401 du 9 avril 2015 relative à la gestion, au recouvrement et à la contestation du forfait de post-stationnement prévu à l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté portant sur la réglementation du stationnement payant sur la commune de Gèdre-Gavarnie

Vu le Décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions,

Vu le Décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2015-575 du 27 mai 2015 modifiant le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions,

Vu le Décret n° 2015-646 du 10 juin 2015 relatif à la commission du contentieux du stationnement payant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

✚ **FIXE** la redevance forfaitaire 2019 pour les parkings de Gavarnie à :

→ 5 € / 24h pour les voitures

→ 8 € / 24h pour les camping-cars

Vote : 10 pour

**Changement des dates de fermeture des barrières** : Elle sera installée à Gavarnie du 15 Mai au 30 Septembre 2019.

## 6. SDE – Extension réseau électrique – Propriété Mathias TREY

SDE – Extension- PCT 2018 - Programme : Electricité

Marché: ER-EP 18/21 Lot 1A-2018

Extension en 150 m du réseau BT issue du dipôle 286 du P 16 « Héas » pour alimenter la propriété de Monsieur Mathias TREY. Modification de la ZC entre le P05 et P 16.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2019 sur le programme « Electricité », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 8.500,00 €

FONDS LIBRES..... 3.300,00 €

PARTICIPATION SDE..... 5.200,00 €

---

TOTAL : 8.500,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.
- S'engage à garantir la somme de 3.300,00 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.
- Précise que la contribution définitive de la Commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Vote : 10 pour

## 7. Location garage communal

Monsieur le Maire expose la demande adressée par Monsieur Laurent Gahery pour la location d'un garage dans l'ancienne gendarmerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide d'attribuer en location à Monsieur Lauren GAHERY, un garage de l'ancienne gendarmerie, du 1er Juillet 2019 au 30 septembre 2019, pour un montant forfaitaire de deux-cents euros (200.00€).
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail de location correspondant.

Vote : 8 pour - 2 abstentions (L. SOLOME + C. TRESCAZES)

## 8. Divers

### a) CCPVG – restitution de la compétence « Abattoir »

Christian BRUZAUD, Vice-président de la CCPVG et de la CSVB suit ce dossier et a amené toutes précisions nécessaires à ce dossier.

Le souhait du Conseil municipal est de sauver l'AOP Barèges-Gavarnie.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération du 09 avril 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a approuvé une modification statutaire portant sur la restitution de la compétence « Abattoir » aux 46 communes membres de la Communauté de communes.

Il donne lecture de la délibération du 09 avril 2019.

Il rappelle la procédure :

- les 46 Communes membres de la Communauté de communes Pyrénées vallées des gaves doivent désormais se prononcer sur cette modification statutaire dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération, délai au-delà duquel, en l'absence de délibération du conseil municipal, l'avis est réputé favorable,
- la majorité qualifiée des conseils municipaux est requise (moitié de la population représentant les deux tiers des conseils municipaux ou les deux tiers de la population représentant la moitié des conseils municipaux) pour la modification statutaire,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Vu l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur les dispositions en matière de transfert,

Vu l'article L 5214-16 du CGCT portant sur les compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves,

Vu la délibération n°20190409/01/5.7 du Conseil communautaire du 09 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve la modification statutaire portant sur la restitution de la compétence « abattoir » aux Communes membres de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves,

Prend acte que par cette modification statutaire, la compétence « abattoir » se trouvera, de droit, restituée à la commune,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote : 10 pour**

**b) Toilettes sèches Maillet**

2 devis ont été reçus en Mairie. Considérant le coût élevé de cette opération, il sera demandé un devis supplémentaire pour 2 toilettes uniquement et également avec option d'achat

**c) Tarifs piscine / patinoire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de fixer les tarifs de la régie de recettes piscine/patinoire pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

➤ Approuve les tarifs suivants :

<b>PISCINE</b>	<b>ADULTES</b>	<b>ENFANTS 6 à 18 ans</b>
Abonnement 6 entrées	15,00	12,00
Abonnement saison été	40,00	30,00
Prix public	3,50	2,50
Groupe > 10 pers	3,00	2,00
Groupe + 20 pers	2,50	2,00

Glaces : Cône = 2,50 € Calipo = 2,00 € - Magnum = 3,00 €

Boissons fraîches = 1,50 € - Boissons chaudes = 1,00 €

<b>PATINOIRE</b>	<b>ADULTES</b>	<b>ENFANTS 6 à 18 ans</b>
Location patins	4,00	3,00
Prix public (entrée + patins)	7,00	5,00
Abonnement 6 entrées	35,00	25,00
Groupe > 10 pers (entrée + patins)	5,00	3,50
Etudiant	6,00	

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération  
**Vote : 10 pour**

**d) Départ Jean-Pierre TRESCAZES**

Un pot de départ sera organisé à la salle des fêtes de Gavarnie le Vendredi 24 Mai à 18h00.

**e) Elections Européennes :**

Le tableau des permanences à assurer par le Conseil municipal sera adressé le 7 mai par mail.

#### **f) Fondation du patrimoine**

M. le Maire informe qu'une démarche est en cours avec la Fondation du patrimoine représentée par, M Jean Pierre HOURCADE, délégué territorial, afin de lancer une souscription financière sur l'hôtel des Voyageurs (acquisition, sécurisation, étude programmatique pour l'avenir).

#### **g) UTN – Devis extension étude**

M le Maire informe que dans le cadre de la constitution du dossier UTN de la liaison 4 saisons Gavarnie-Pic des Tentes il apparaît nécessaire de missionner le cabinet Michele&Miquel afin qu'ils étudient les liens urbanistiques, paysagers, patrimoniaux entre le lieu de départ pressenti de la liaison et le village dans le respect des éléments architecturaux et paysagers des travaux en cours sur le village et l'intégration des parkings couverts et aériens.

Par ailleurs ils étudieront aussi l'intégration paysagère au niveau du pic des tentes et la mise en valeur des vues au pic des Tentes.

Une offre financière de 19 000,00 € HT a été remise. Il propose de valider cette proposition.

**Vote : 10 Pour**

#### **h) Dénomination et numérotation des voies de la Commune :**

La Poste a transmis un devis relatif à la dénomination et numérotation des voies de la Commune pour un montant maximum de 4.500 €HT.

Afin de minimiser cette dépense, deux commissions sont créées pour la réalisation du plan d'adressage.

Gavarnie : D. FERNANDES – CH. BRUZAUD. C. TRESCAZES

Gèdre : M. MAUPEU – P. LABIT – JC ROUDET

#### **i) Interventions du public**

Claude TRESCAZES demande l'enlèvement du balisage des sentiers raquettes sur Saugué. Jean-Claude ROUDET informe que cela sera fait.

Il souhaite que le dossier du Sites Patrimoniaux Remarquables avance avant la saison d'été.

Denis FERNANDES intervient pour l'école. Il évoque le remplacement d'Amélie CASTANG qui part en congé et l'inscription d'un enfant à la rentrée pour lequel il souhaite une intervention de M. Le Maire.

*La séance est levée à 21h20mn*